




LYCEE SAINT-JOSEPH
 Route de Pencran
 BP 30819
 29208 LANDERNEAU cédex

JOURNAL
de la RENTREE
POLE SUP

Pour nous contacter :

	ACCUEIL	☎ 02.98.85.02.58 accueilstjo@les-2-rives.fr
	VIE SCOLAIRE	☎ 02.98.85.68.13 (dès 7 h 30 le matin) cpe.lyceestjo@les-2-rives.fr
	INTERNAT	☎ 07.68.85.30.35 internat@les-2-rives.fr
	COMPTABILITE	☎ 02.98.85.68.07 gestionnaire.adj@les-2-rives.fr

VACANCES 2018/2019

TOUSSAINT	<i>Du samedi 20 octobre 2018 après la classe Au lundi 05 novembre 2018 au matin</i>
NOEL	<i>Du samedi 22 décembre 2018 après la classe Au lundi 07 janvier 2019 au matin</i>
HIVER	<i>Du samedi 09 février 2019 après la classe Au lundi 25 février 2019 au matin</i>
PRINTEMPS	<i>Du samedi 06 avril 2019 après la classe Au mardi 23 avril 2019 au matin</i>
ASCENSION	<i>Jeudi 30 mai 2019 : férié Vendredi 31 mai 2019 : pas de cours Reprise le lundi 03 juin 2019 au matin</i>
PENTECOTE	<i>Lundi 10 juin 2019 : férié</i>
VACANCES D'ETE	<i>Le samedi 06 juillet 2019 après la classe ; fin des cours fixée en fonction des dates d'examens</i>

SEMAINE SCOLAIRE

Horaires de cours :
Matin :
 de 8h05 à 11h55
Après-midi :
 de 13h15 à 17h05

A tous les parents et responsables légaux du groupe scolaire les 2 Rives,



L'année scolaire 2017 / 2018 s'achève avec la proclamation des résultats des différents examens présentés par nos jeunes du groupe scolaire.

La 1^{ère} lecture des résultats est très satisfaisante avec de nombreux taux avoisinant les 100% de réussite, que ce soit dans les filières générales, professionnelles, technologiques ou en BTS.

Vos enfants s'apprêtent à fréquenter notre établissement à la rentrée 2018 /2019 ou s'engagent dans une poursuite de scolarité au groupe scolaire les 2 Rives ; nous serons encore 230 personnels à relever le défi de les accompagner dans leur quotidien et avec l'espérance toujours renouvelée de servir au mieux l'intérêt de chacun des jeunes qui nous sont confiés.

Cependant, nous sommes aujourd'hui conscients que notre projet doit continuer à évoluer, ne serait-ce que pour répondre à la mise en place des réformes enclenchées par l'éducation nationale.

Nous allons, l'an prochain, mettre en place 3 journées pédagogiques (05/11/2018, 07/01/2019, 01/03/2019) pour permettre à nos équipes, d'une part, d'aller plus loin dans la réforme du collège, notamment sur le champ de validation des compétences et, d'autre part, nous devons également préparer la transition orchestrée autour des lycées (général, professionnel et technologique).

Aussi, nous espérons pouvoir vous compter à nos côtés pour relever les défis avec l'objectif permanent de permettre à chacun de nos jeunes d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes et ce dans un climat de confiance mutuelle.

Au delà de ces challenges, il me semble important de prendre le temps de vous inciter à relire les temps forts de l'année écoulée. Sur l'ensemble de notre groupe scolaire, nos enseignants se sont attachés à donner du sens à leurs actions au service des jeunes qui leur sont confiés ; pour cela, je vous invite à parcourir l'actualité de notre site internet www.les-2-rives.fr Nous avons voulu que cet outil de communication soit le lieu de convergence de l'ensemble de notre communauté éducative. Je vous invite, nouveaux parents et parents déjà partenaires de notre établissement, à consulter régulièrement notre site internet afin de préserver au mieux le lien avec notre projet.

Dès à présent, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances bien reposantes auprès de ceux qui vous sont proches, en vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez.

P. GOURIOU

Directeur du groupe scolaire Les 2 Rives

TABLE DES MATIERES

JOURNAL DE LA RENTREE

Page 1 :

- ☞ Annuaire Lycée Saint-Joseph
- ☞ Semaine scolaire
- ☞ Vacances 2018-2019

Page 2 :

- ☞ Le mot du Directeur
- ☞ Table des matières
- ☞ Pièces à fournir pour la rentrée

Page 3 :

- ☞ La rentrée
- ☞ Assurance Scolaire
- ☞ Accident du Travail

Page 4 :

- ☞ Divers

ANNEXES

Annexes :

- ☞ Contrat financier BTS 2018-2019
- ☞ Prélèvement automatique
- ☞ Planning des périodes de formation en entreprises
- ☞ Charte vestimentaire
- ☞ Accusé réception "Chartes"

**A consulter sur le site Espace Parents.
Les documents à compléter vous seront
remis à la rentrée.
NE RIEN IMPRIMER**

PIECES A FOURNIR POUR LA RENTREE

A remettre au Professeur Principal LE JOUR DE LA RENTREE

- Pour les élèves de plus de 16 ans et/ou nouveaux dans l'établissement : une copie de l'attestation de recensement
- Bourses Enseignement Supérieur : Notification d'attribution 2018-2019 (pour les boursiers)

LA RENTREE

SEPTEMBRE 2018

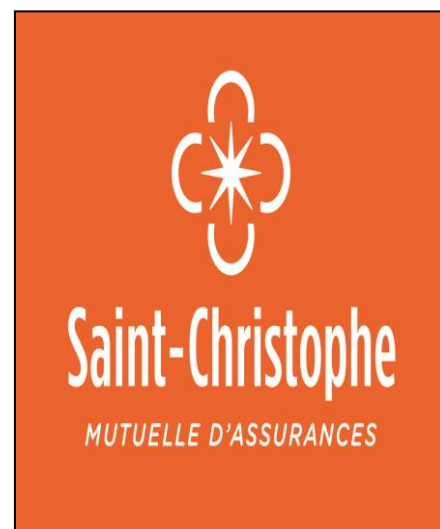
Vendredi 31 août	dépose des affaires de 14 h à 18 h : Rentrée à l'<u>INTERNAT</u> pour tous les pensionnaires des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP <input checked="" type="checkbox"/> Secondes, 1^{ères} et Terminales BAC PRO <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1^{ère} et 2^{ème} année (CRSA – Banque – Assurance)
Lundi 03 septembre	9 h : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP 9 h30 : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> Seconde Professionnelle BAC PRO 10 h : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1^{ère} année (CRSA – Banque – Assurance) 16 h10 : Fin des cours à 16 h 10 ce jeudi pour les classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} PEP <input checked="" type="checkbox"/> Seconde Professionnelle BAC PRO <input checked="" type="checkbox"/> BTS 1^{ère} année (CRSA – Banque – Assurance)
mardi 04 septembre	8 h05 : Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> BTS 2^{ème} année (CRSA – Banque – Assurance)
Mercredi 05 septembre	8 h05: Rentrée pour les élèves des classes suivantes : <input checked="" type="checkbox"/> 1^{ères} et Terminales BAC PRO

ASSURANCE SCOLAIRE

Cette année, et pour répondre aux évolutions législatives imposées aux assureurs et aux souscripteurs, la Mutuelle St-Christophe a choisi de mettre en place une gestion dématérialisée sur l'Espace parents du site www.saint-christophe-assurances.fr en accès libre. Vous y retrouverez à la rubrique « Informations pratiques » votre attestation d'assurances scolaire et les informations contractuelles de la rentrée 2018-2019 (cf. dépliant joint).

Le contrat souscrit par l'établissement est un contrat global : si votre enfant est victime d'un accident corporel, il bénéficie automatiquement des garanties de l'Individuelle Accident. Il est couvert toute l'année, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. La déclaration devra être effectuée, au plus tard, dans les 5 jours après l'accident directement sur le site.

ATTENTION : cette assurance individuelle accident ne dispense pas les familles de contracter une assurance « Responsabilité Civile »



SECURITE SOCIALE (Accident du Travail)

Tous les élèves du lycée sont inscrits obligatoirement à la Sécurité Sociale. Cette inscription se fait par l'établissement qui prend à sa charge la cotisation. Cette assurance « Accidents de travail » ne couvre que les accidents corporels survenant durant le temps de présence à l'école à l'exclusion du trajet. Cependant, lorsque l'élève est en « stage en entreprise », tout accident survenant sur le trajet normal entre son domicile et l'entreprise est considéré comme « accident du travail » et donc couvert par la cotisation versée. La déclaration de tout accident est à faire immédiatement au bureau du Conseiller Principal d'Education (sauf lors des stages en entreprise ; c'est l'entreprise qui fait la déclaration et en transmet une copie au Lycée St Joseph).

DIVERS

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Les parents font une simple demande écrite, en y précisant le nom du ou des professeurs qu'ils désirent rencontrer, ainsi que leurs disponibilités.

Cette demande peut être adressée par courrier, par «école directe» ou remise aux enseignants concernés par l'élève. La réponse sera donnée aux parents soit par courrier ou téléphone, soit par l'élève, soit par «école directe».

LES PHOTOS

Des photos de classe et d'identité seront faites courant septembre et proposées aux familles.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un certificat de scolarité au nom de votre enfant inscrit au Lycée St-Joseph vous sera remis dans les premiers jours de la rentrée via Ecole Directe.

Ce document ne vous sera délivré **QU'UNE SEULE FOIS** au cours de l'année. Certains organismes (ex : CAF, Impôts, Sécurité Sociale, etc...) peuvent vous réclamer ce document, il sera disponible sur votre espace Famille toute la durée de l'année scolaire.

(NE PAS NOUS REMETTRE les imprimés des caisses d'Allocations Familiales ou autres concernant la situation des enfants de + de 16 ans)

ORDINATEUR

Chaque étudiant de **BTS BANQUE et ASSURANCE** doit posséder un ordinateur portable.

HEBERGEMENT


L'école fournit le lit (2 m sur 0,90 m), le matelas. La famille doit fournir : une housse protège-matelas, une paire de draps, un oreiller ou traversin ainsi que son enveloppe, une ou deux couvertures selon les besoins ou une couette et un couvre-lit.

LES BULLETINS

Nous avons pris la décision de transmettre l'ensemble des bulletins de nos élèves par le biais d'Ecole Directe. (ECOLE DIRECTE - Espace Famille - les documents à télécharger - notes).

BOURSES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les notifications d'attribution de bourses d'enseignement supérieur sont à adresser au secrétariat du lycée Saint-Joseph sans attendre et au plus tard à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

 La demande de bourse d'enseignement supérieur doit être renouvelée chaque année (période janvier/mai).

REGIME DE SECURITE SOCIALE ETUDIANT

Rentrée 2018 : le **PLAN ETUDIANTS** adopté par le gouvernement prévoit du changement...

Le plan destiné aux étudiants, présenté par le Gouvernement et intitulé "Accompagner chacun d'eux vers la réussite", prévoit une modification de leur protection sociale.

Nouvel Etudiant à la Rentrée :

si vous commencez votre première année d'études en septembre 2018, vous serez donc un tout nouvel étudiant, et resterez rattaché au régime général de la Sécurité Sociale de vos parents.

Vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir.

Déjà Etudiant à la Rentrée :

ceux qui étaient déjà dans l'enseignement supérieur l'année 2017-2018 et déjà affiliés à la SMEBA pour une période transitoire d'un an avant d'être automatiquement rattachés au régime général au 1er septembre 2019.

Vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir.

LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE et de CAMPUS (CVEC)

Rentrée 2018 : le **PLAN ETUDIANTS** adopté par le gouvernement prévoit du changement...

Le plan destiné aux étudiants, présenté par le Gouvernement et intitulé "Accompagner chacun d'eux vers la réussite", prévoit la création d'une contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Etudiant(e) en BTS vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution.

Vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir.